



ARRETE DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'AVON (77014)

Le Maire de la Commune d'AVON (Seine-et-Marne),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté municipal n° 20-049 en date du 18 mars 2020 règlementant provisoirement la fermeture des chantiers dans le cadre des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation de l'épidémie de coronavirus (COVID-19),
CONSIDERANT les prescriptions sanitaires définies par l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) dans son guide du 10 avril 2020,
CONSIDERANT le courrier du Préfet de Seine-et-Marne en date du 23 avril 2020 autorisant la reprise des activités du bâtiment et des travaux publics en Seine-et-Marne,
CONSIDERANT la demande des entreprises intervenant pour la construction de la Médiathèque,

N° 20-061 REGLEMENTATION PROVISoire DE REOUVERTURE DE CHANTIER
Construction de la médiathèque - Rue du Vieux Ru

ARRETE

ARTICLE 1 – abrogation

L'arrêté municipal n° 20-049 en date du 18 mars 2020 est abrogé à compter du 4 mai 2020.

ARTICLE 2 – reprise des travaux

Les entreprises chargées de la construction de la médiathèque située **rue du Vieux Ru** sont autorisées à reprendre les travaux à compter **du lundi 4 mai 2020**.

ARTICLE 3 – restrictions – obligation

Les entreprises devront mettre en place les mesures visant à prévenir tout risque de contamination au Covid-19 afin de protéger les personnes intervenant sur les chantiers, telles que prévues dans le Guide de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) du 10 avril 2020.

ARTICLE 4 – notification

Le présent arrêté sera adressé aux autorités policières locales pour application et ampliation transmise au SDIS, au SMICTOM, à VEOLIA TRANSPORTS, aux services municipaux et aux requérants.

Fait à AVON, le 24 avril 2020

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant sa publication le 27 avril 2020

Certifié exécutoire pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale des Services
Céline DELORME



Le Maire

Marie-Charlotte NOUHAUD